

# Ech T'chou Canard



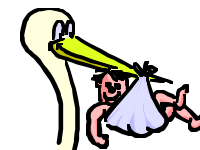
Juillet 2003  
n° 82  
Arvillers

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

Louis CUVILLIER, né le 15 avril 2003 à Amiens

Léa BUTEUX, née le 21 mai 2003 à Amiens



### DECES

Christine BOCQUET, décédée le 10 avril 2003 dans sa 38<sup>ème</sup> année.

### MARIAGE

Stéphane GELINEAU et Séverine ROMANO le 21 juin 2003.

### Permanences du secrétariat de Mairie

Lundi, Mardi et Jeudi de 9 h à 10 h 30

Pas de permanence les premiers samedis de juillet, août et septembre.

Reprise le premier samedi d'octobre 2003 de 9 h à 10 h

Toutes demandes (en dehors des heures de permanence)

- peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- peuvent être transmises par fax au 03.22.37.02.67
- peuvent être enregistrées sur le répondeur au 03.22.37.40.14
- peuvent être adressées par E.mail à l'adresse électronique

suivante : mairie. [arvillers@wanadoo.fr](mailto:arvillers@wanadoo.fr)

Permanence sociale avec Monsieur L. Viltart le vendredi de 9h à 10h  
(permanence ajournée en juillet)

## LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous les habitants.

Concernant le 2ème trimestre 2003, je serai bref.

J'ai l'impression que certaines personnes n'ont rien d'autre à faire que de critiquer le travail du conseil et de ceux qui l'entourent.

Je signale à ces personnes, que s'ils manquent d'occupation, je peux leur trouver du travail dans la commune et notamment devant chez eux. (Je suis à leur disposition pour répondre à leurs revendications).

A part cette petite mise au point, il n'y a aucun autre problème à signaler au sein du conseil.

Les travaux 2003 démarrent même s'il y a parfois un peu de retard . Retard constaté pour la rénovation des routes du Quesnel et du cimetière prévue pour le mois de Juillet.

Les extensions d'eau Rue du Tour des Haies sont maintenant terminés, les travaux d'électricité débiteront au mois de Septembre. Le remplacement des fenêtres de la Mairie commencera dès l'accord de la DGE.

Je souhaite à toute la population de bonnes vacances. Salutations.

COTTARD Y.

## ANNONCES

### **CEREMONIE DU 14 JUILLET**

11h30 : Rassemblement à la Mairie

Dépôt de gerbes au Monument aux Morts

Vin d'honneur offert par la municipalité salle Coca.

### **RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes gens et jeunes filles de la 3ème période, nés en juillet, août et septembre 1987 doivent venir se faire recenser en mairie (les parents, en leur absence, peuvent faire la démarche) en août et septembre 2003.

### **JUSTIFICATIFS DE DOMICILE SUPPRIMÉS**

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande. Sauf pour :

- l'obtention d'une Carte Nationale d'Identité sécurisée ou d'un passeport.
- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil,
- l'inscription sur les listes électorales,
- l'inscription scolaire et universitaire.

### **FICHES D'ETAT CIVIL SUPPRIMEES**

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées. Pour justifier de votre Etat Civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre Carte Nationale d'Identité ou de votre passeport.

### **CERTIFICATION CONFORME DE PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS SUPPRIMEE**

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original. En conséquence, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

## LES RESTAURANTS DU CŒUR

Campagne Hiver 2002/2003. Bilan :

Ecoute, conseil, soutien, accompagnement, aide alimentaire à : 10 659 bénéficiaires.

Coût de revient des 1.055.654 repas servis : 950 089 €

365 bénévoles dans les 33 centres de la Somme.

1000 tonnes de denrées alimentaires reçues de l'Association Nationale

200 tonnes collectées par nos soins

Notre budget annuel : 93 000 €

Pour nous aider à :

- mener à bien notre mission d'aide alimentaire et d'aide à la personne
- louer un local sur Amiens avec chambres froides ou
- Equiper le local de Rubempré
- remplacer le camion frigorifique - acheter un véhicule d'occasion pour livrer les centres à la campagne.

Toute l'équipe des Restaurants du Cœur vous dit merci pour votre soutien moral et financier.

La Présidente Départementale J. BILLORE

LES RESTAURANTS DU COEUR

RELAIS JARDINS REPAS INSERTIONS

23, rue Vascosan - BP 916

80009 AMIENS Cédex

Tél. 03 22 72 02 03

La pauvreté des uns est une maladie dont le remède est la générosité des autres

## CROIX ROUGE FRANCAISE

La Présidente de la délégation de la Croix Rouge de Montdidier remercie les habitants d'Arvillers pour leur générosité : 88,38 € ayant été collectés dans notre commune par Mme Chivot.

## PERMANENCE D'ALAIN GEST

Moreuil, le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois à 19h00

## LIGNES DE MARCHE DE ROYE ET MONTDIDIER LES JEUDIS ET VENDREDIS MATIN

L'autocar circulera au mois de juillet 2003 avec les mêmes horaires, mais ne circulera pas au mois d'août. Il repassera à partir du vendredi 5 septembre pour le marché de Roye et le jeudi 4 septembre pour le marché de Montdidier.

Par contre, la ligne de Transport A La Demande pour le marché de Moreuil fonctionne toute l'année. Marché de Moreuil : réserver la veille avant 16h00 auprès de Transporteur Guy DUPOND TRAVEL au 03.22.09.71.77. Prise en charge des personnes à domicile. Dépôt dans le centre du bourg après 1h45 de présence sur place. Retour au domicile. Participation de 2 euros aller-retour par usager transporté.

Pour plus d'informations contacter M. Gilbert Bertrand, Coordinateur des Actions sur les Services et le Transport au 03.22.78.17.17 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h45.

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2003

Présents : MM Cottard, Viltart, Desrousseaux, Carpentier, Brunel, Dumetz, Soilleux, Scherpereel, Beaude, Debuire, Mmes Andrieu, Platerier et Rubin. Absent : Dr Carpentier  
Mme Valérie ANDRIEU a été élue secrétaire

## COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric DESROUSSEAUX, 1ER Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2002, dressé par Monsieur Yves COTTARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation du compte administratif 2002, lequel peut se résumer ainsi

- déficit d'investissement	- 98 477.66 Euros
- excédent de fonctionnement	+204 284.14 Euros
- resta à réaliser en investissement	2 289.00 Euros

Le Conseil municipal décide de voter à main levée à l'unanimité. Le Compte Administratif 2002 est adopté à l'unanimité.

## COMPTE DE GESTION 2002

Monsieur le maire présente le compte de gestion du comptable centralisateur pour l'année 2002 et certifie que le présent compte est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2002 à l'unanimité.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2002

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2001	110 804.30 E
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'année 2001	- 15 883.38 E
Résultat de fonctionnement de l'année 2002	105 247.14 E
Résultat d'investissement de l'année 2002 (hors reste à réaliser)	- 96 188.66 E
Résultat de clôture de l'année 2002 à affecter	204 284.14 E

Constatant que le Compte Administratif 2002 fait apparaître un excédent d'exploitation de

**204 284.14 €**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent au 31/12/2002 de la façon suivante

Affectation en réserve à la section d'investissement c11068	96 188.66 E
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté C/002	108 095.48 E

## DETERMINATION DES TAUX DES QUATRE TAXES 2003

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2003

Taxe d'habitation	5.20
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.11
Taxe foncière sur les propriétés on bâties	23.66
Taxe professionnelle	6.79

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de la nomenclature M14 de 149.357 euros.

## BUDGET PRIMITIF 2003

Les taux ayant été votés auparavant, le produit fiscal et les allocations compensatrices attendues pour la commune s'élevant pour 2003 à 149 357 Euros + 31 174 Euros soit 180 531 Euros, le Conseil Municipal adopte, à main levée, le budget primitif 2003, en équilibre par 13 voix POUR.

## Section de FONCTIONNEMENT

- Recettes	373 718 E
- Dépenses	373 718 E

## Section d'INVESTISSEMENT

- Recettes	293 784 E
- Dépenses	293 784 E

Ce budget primitif 2003 est voté par nature, au niveau du chapitre pour les deux sections et par opérations en section d'investissement. Il reprend les résultats de l'année 2002.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Subventions 2003

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations qui ont envoyé leur budget 2002 et leur budget prévisionnel 2003.

- Association sportive	685 E
- Les Archers	100 E
- Comité des Fêtes .... (1830 E + 780 E repas)....	2 610 E
- Elsa	915 E
- Football club	535 E
- Société de Chasse	100 E
- CATM	75 E
- Club Cycliste de Moreuil	250 E
- PMA Montdidier	75 E
- Divers	155 E

Pour l'association RECRE, une salle est mise à disposition le mardi après midi ainsi que pour le Club du 3ème Age , le jeudi après midi.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est prévu en section d'investissement au budget primitif 2003,

Opérations non affectées :

2183	Imprimante	399 E
	Sonorisation	1304 E
21578	Tronçonneuse	440 E
	Tonne à traiter	1200 E soit un total 16 570 E
2313	Tvx mairie	7947 E
	Tvx Football	3905 E
	Volet atelier	1375 E

Opération n° 1	2315	Eclairage public	8 432 E
Opération n° 2	2315	Chemin du soleil	4 557 E
Opération n° 3	2315	Extension tour des Haies	41 223 E
Opération n° 5	2315	Réfection voies	108 500 E

Un emprunt de 50 000 Euros sera contracté après du Crédit agricole pour financer l'opération n° 5 des travaux de voiries et chemin de Buzy.

Pour les travaux du chemin de Buzy, les travaux ne se feront que si l'Association foncière produit une délibération acceptant de prendre en charge 50% du H.T. Monsieur le maire précise qu'il a contacté 10 agriculteurs sur 11. 8 agriculteurs acceptent de participer au financement des travaux par le biais de l'AF pour ces travaux.

## QUESTIONS DIVERSES

### CARTE COMMUNALE

Le Conseil Municipal demande que soit programmée et étudiée une carte communale afin d'étendre le périmètre constructible de la commune. Le cabinet Matthieu va être contacté pour faire, dans un premier temps, l'étude financière de cette carte communale.

Y. Cottard : --> signale l'acquisition d'un triangle « flash » à placer sur le tracteur HI lors de tonte ou débroussaillage par les employés communaux.

--> les cars de ramassage scolaire sont toujours garés sur les trottoirs. Le Conseil demande à Monsieur le maire de faire appliquer l'arrêté pris le 26/02/2002.

--> un courrier pour l'obtention du gaz dans la commune a été fait en Préfecture.

--> toujours pas de proposition d'aménagement du CD 54 par la DDE et le Conseil Général

V. Andrieu : --> il faut être vigilant sur l'effectif en forte progression dans la classe maternelle. Il faut se donner les moyens de pouvoir toujours accueillir les enfants dès 2 ans.

A. Carpentier : --> la rue Neuve est très sale ; demande que les conseillers responsables de l'environnement veille à ce que cette rue ne devienne pas un dépotoir.

La séance est levée à 22 h 35.

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2003

Présents : Cottard, Desrousseaux, Viltart, Carpentier, Debuire, Dr Carpentier, Dumetz, Soilleux, et Mmes Andrieu, Platerier et Rubin

Absents excusés : MM Beaupe, Brunel, Scherpereel

A donné pouvoir : Mr Beaupe

Mme Andrieu. a été élue secrétaire

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR  
DECISION MODIFICATIVE N° 1/2003

Pour financer l'achat d'une nouvelle tondeuse Honda et mettre à jour l'actif de l'inventaire, il est décidé, à l'unanimité, la décision modificative n° 1/2003 suivante

## SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

CI 192 Différence sur réalisations d'immobilisations	+ 7 930 Euros
CI 21578 Achat tondeuse Honda	+ 1 800 Euros

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

CI 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 1 800 Euros
CI 21311 Réforme Abribus	+ 225 Euros
C/ 2183 Réforme divers matériels bureau	+ 7 705 Euros

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

C/ 678	- 1 800 Euros
C/ 023 Virt à la section d'investissement	+ 1 800 Euros

## TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rapporter la délibération du 7/03/2003 relative à la mise en place d'une participation au financement des voies nouvelles et des réseaux et de mettre en place une taxe locale d'équipement prévue par les articles 1585 A et suivants du Code Générale des impôts. Cette délibération est valable pour une durée de trois ans au minimum à dater de son entrée en vigueur le 1 juillet 2003.

Le Maire rappelle que le taux de la taxe est de 1 %, mais peut être porté jusqu'à 5 %. Il estime que cette taxe, qui a le caractère d'une recette extraordinaire, procurerait des ressources non négligeables à la commune qui se trouve confrontée à d'importantes dépenses d'équipements urbains. Il propose, en conséquence, son institution et invite l'assemblée, si elle est d'accord, à fixer son champ d'application et son taux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, Vu les articles 1585 A et suivants du Code Général des Impôts,

Considérant l'intérêt de la commune,

Décide :

- d'instituer la taxe locale d'équipement dans la commune
- de la percevoir au taux uniforme de 5 % pour tous les immeubles.

## INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA C.CALM

Les nouveaux statuts de la C.CALM ayant été entérinés par l'arrêté préfectoral en date du 10/09/2002, la C.CALM entend aujourd'hui définir son intérêt communautaire pour agir sur l'ensemble de son territoire. Ce nouveau pacte statutaire permettra, dès lors, de décliner les programmes d'investissement et les actions à venir, selon un inventaire précis.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différentes actions d'investissement et d'entretien reconnues d'intérêt communautaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entériner le texte intégral de l'intérêt communautaire adopté par le Conseil communautaire.

## MISE A DISPOSITION DES BIENS COMMUNAUX A LA C.ALM

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Avre Luce Moreuil, entérinés par arrêté préfectoral en date du 10/09/2002, Considérant l'intérêt communautaire adopté par le Conseil Communautaire du 27/05/2003 et par notre Conseil, ce jour même, Le Conseil Municipal, réuni ce jour, décide la mise à disposition de la C.CALM des biens suivants :

- Le Chemin de Péronne
- Le CD 54
- La chapelle de Saulchoy
- Le mur du Cimetière de Saulchoy

Le Conseil Municipal demande l'inscription de ces biens à l'inventaire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal en décide la mise à disposition à titre gratuit et certifie que ces biens sont exempts de tout emprunt en cours.

### QUESTIONS DIVERSES

#### TRI SELECTIF

Une deuxième plate-forme de tri sélectif doit être installée dans Arvillers.

Le Conseil Municipal décide l'installation rue du Tour des Haies au terrain de football.

#### ACCORD SUBVENTION TADEM POUR LES TRAVAUX DES CHEMINS

Par arrêté préfectoral du 16/05/2003, il est alloué une subvention TADEM à notre commune pour une somme de 25 401 Euros sur un montant total de travaux évalué à 90 718.07 Euros. Les travaux vont être entrepris dès que possible.

#### CIMETIERE DE SAULCHOY

Il reste des concessions libres dans le cimetière de Saulchoy. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre les concessions libres à perpétuité au tarif de 115 Euros et de ne pas agrandir le cimetière dès lors que toutes les concessions seront vendues.

#### CONVENTION LOGEMENT SAULCHOY

Monsieur Leclercq Nicolas a dénoncé la convention d'occupation prévue dès le 1/08/2003 pour l'occupation du logement de Saulchoy. Le Conseil Municipal demande à réfléchir sur l'avenir de ce logement.

#### DESSERTTE DE GAZ

Un courrier avait été fait le 10/03/2003 à Monsieur le préfet concernant une demande de desserte gazière de la commune d'Arvillers.

La réponse de la préfecture en date du 14/04/2003 précise que l'évolution en cours du cadre législatif et réglementaire français pour mettre en application les directives européennes conduit à différer une

éventuelle révision du plan de desserte dans la mesure où la future directive sur le marché intérieur du gaz naturel rendra impossible la perspective d'un nouveau plan de desserte dans ses conditions actuelles.

#### ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'assainissement individuel pour l'agglomération d'Arvillers.

#### VOL MATERIEL INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal accepte que AXA assurances rembourse directement la C.CALM pour le vol du matériel informatique qui lui appartenait mais qui était entreposé et mis à disposition dans la bibliothèque pour les élèves de l'école.

#### BRANCHEMENT ELECTRIQUE AUX VESTIAIRES DU FOOTBALL

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des travaux d'électricité dans les vestiaires du terrain de football.

A. Carpentier : --> Le matériel d'entretien des espaces verts de la commune (tondeuse, tronçonneuse, taille-haie, échelle, débroussailleuse) ne doit pas être prêté aux particuliers.

--> Quelles sont les modalités d'attribution des vêtements de travail pour les agents d'entretien ? R : Une somme est prévue à chaque budget et employée pour chacun des deux agents d'entretien, en fonction des besoins.

Dr Carpentier : --> Les Etablissements Huchez ont été obligés de débrancher un des cadrans de l'horloge.

L. Rubin : --> Tri sélectif : Les containers vont être installés la semaine prochaine à Saulchoy.

Les emplacements paysagers des plate-forme vont être revus à l'automne par la C.CALM.

Il faut améliorer notre tri sélectif.

E. Desrousseaux : --> Que deviennent les anciens containers à verre?

R : à revoir avec la C.CALM pour en supprimer certains.

La séance est levée à 22 h 25.

### ELSA

ELSA vous informe qu'elle organise un repas dansant le 27 septembre 2003 à la salle COCA. Au menu, COUSCOUS. Les inscriptions auront lieu début septembre. Réservez dès maintenant votre soirée !

### A.C.P.G. – CATM - TOE

Madame, Monsieur,

Chaque année vous répondez favorablement à l'offre qui vous est faite par deux anciens combattants de notre village d'acquérir un calendrier A.C.P.G.-C.A.T.M. et nous vous en remercions vivement.

Pour beaucoup ces initiales semblent un peu nébuleuses. Sachez qu'en 1945, au retour des camps de prisonniers d'Allemagne, s'est créée la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre (FNCPG), et en 1972, les Anciens Combattants d'Algérie Tunisie Maroc (CATM) sont venus grossir leurs rangs, ainsi que les anciens combattants des Théâtres d'Opérations Extérieures (TOE).

Les adhérents de chaque commune forment une section locale, les sections locales fusionnent en une section cantonale et celles-ci dépendent d'une Association Départementale.

Notre but est d'apporter un réconfort moral et financier à nos camarades malades ou dans le besoin, d'être présents avec nos drapeaux aux obsèques de l'un des nôtres et de beaucoup d'autres interventions, comme l'organisation des différentes manifestations patriotiques (8 mai, 11 novembre, etc...).

Merci pour votre geste.



## 13 et 14 Juillet 2003

### Le 13 juillet 2003

Retraite aux flambeaux départ vers 22h  
devant la mairie.

(distribution de lampions devant la mairie vers 21h30)

Feu d'artifice sur la place vers 22h45.

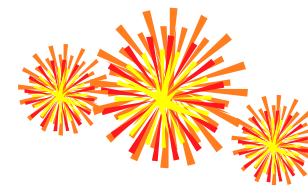
Bal gratuit à la salle COCA vers 23h.

### Le 14 juillet 2003

11h30 : Rassemblement à la Mairie

Dépôt de gerbes au Monument aux Morts

Vin d'honneur offert par la municipalité salle  
Coca.



Repas Républicain le midi à salle COLA.

Jeux divers l'après midi sur la petite place devant la salle.

Repas Adulte 9 € : 1 Apéritif - Saucisses ou Merguez ou Grillades  
ou Côte – Frites - Fromage - Pâtisserie

Repas Enfant(-12ans) 5 € : Saucisses ou Merguez ou Grillades –  
Frites - Pâtisserie

Boissons non comprises

✂-----  
Formulaire d'inscription au repas à retourner avant le 10 juillet 2003  
accompagné de votre règlement à Nathalie Platerier, 4 rue la Haut ou  
Michel Brunel, 34 rue Tourniche.

Nom.....

Précisez votre choix :

Frites saucisses x ..... Nombre d'adultes ..... x 9 € = .....

Frites Merguez x ..... Nombre d'enfants ..... x 5 € = .....

Frites Grillades x .....

Frites Côte x .....

Montant Total : .....